

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

2023.12.19 – 1/6 Délibération portant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (10)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	07 (12)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire à M. HILAIRE

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;

SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), A DESIGNER Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1er décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte adopté par la délibération n° 2017.01.26 – 3/5 du 26 janvier 2017 ;

Considérant que le Syndicat Mixte, structure porteuse du SAGE de la Bièvre, assure l'animation et le secrétariat technique et administratif de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Bièvre ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Le Comité Syndical délibère,

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024.

Article 2 : Prend acte de la présentation de la « feuille de route » du syndicat pour 2024.

À l'Haÿ-les-Roses, le 19 décembre 2023,

Le Président du SMBVB,



La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

2023.12.19 – 2/6 Délibération actant l'institution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (10)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	07 (12)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire à M. HILAIRE

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;

SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), A DESIGNER Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 4, L. 712-13 et L. 713-2 ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 81 quater ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1 ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 modifié relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 7 décembre 2023 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la limite des plafonds fixés par décret pour chaque niveau de rémunération brute inférieure à 39000 euros bruts perçue par le bénéficiaire au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1^{er} : **Décide** l'institution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics, titulaires, stagiaires et contractuels, qui remplissent les trois conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute, telle que définie à l'article 3 du décret n°2023-1006 susvisé, inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 2 : **Adopte** le montant de la prime par catégorie de bénéficiaires est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant fixé par l'assemblée délibérante	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Article 3 : **Précise** que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de cette période ou lorsque plusieurs collectivités territoriales et établissements publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période ou lorsque plusieurs collectivités territoriales et établissements publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est calculé selon les modalités prévues par le décret n°2023-1006 susvisé.

Article 4 : **informe** que la prime sera versée en une fraction. Le versement interviendra avant le 30 juin 2024.

Article 5 : **informe** que la prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent, à l'exception de la prime prévue par le décret du 31 juillet 2023 susvisé ;

Article 6 : **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

À l'Haÿ-les-Roses, le 19 décembre 2023,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

2023.12.19 – 3/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation relative au Contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » 2020-2024 pour l'année 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (10)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	07 (12)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire à M. HILAIRE

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPÉLONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;

SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), A. DESIGNER Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n°2023/02397 du 04 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024), prévoyant l'attribution d'une subvention de 50% pour les cellules d'animation du contrat ;

Considérant que le Contrat participe à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE sur le bassin versant de la Bièvre ;

Entendu le rapport du Président,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que la Région Ile-de-France ou tous autres financeurs pour l'animation du contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » 2020-2024.

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 19 décembre 2023,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire

Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

2023.12.19 – 4/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de la Région Ile-de-France pour la cellule animation du Contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024 du SMBVB pour les années 2024 à 2026

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (10)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	07 (12)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire à M. HILAIRE

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Ile de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;

SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), A DESIGNER Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n°2023/02397 du 04 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Entendu le rapport du Président,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France pour le fonctionnement de la cellule animation du Contrat en 2024-2026.

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 19 décembre 2023,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire

Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

2023.12.19 – 5/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude ruissellement et déconnexion des eaux pluviales

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (10)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	07 (12)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire à M. HILAIRE

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;

SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), A. DESIGNER Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile-de-France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France - dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu le 11^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024) ;

Entendu le rapport de Monsieur Christian MÉTAIRIE, Président du Syndicat Mixte ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Décide de lancer et piloter l'étude de ruissellement et déconnexion des eaux pluviales ;

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours ;

Article 3 : Sollicite l'aide au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Article 4 : Charge le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 19 décembre 2023,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

2023.12.19 – 6/6 Délibération autorisant Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude de définition du potentiel de reconquête des zones humides

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (10)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	07 (12)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. MÉTAIRIE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. LESSELINGUE
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à Mme PELLETIER-LE-BARBIER
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire à M. HILAIRE

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;

SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), A. DESIGNER Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile-de-France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France - dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n°2023/02397 du 04 juillet 2023 portant approbation du SAGE de la Bièvre ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu le 11^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024) ;

Entendu le rapport de Monsieur Christian MÉTAIRIE, Président du Syndicat Mixte ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : Décide de lancer et piloter l'étude de définition du potentiel de reconquête des zones humides ;

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours ;

Article 3 : Sollicite l'aide au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Article 4 : Charge le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 19 décembre 2023,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire

Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE